

Présentation de Marie Rosy Kesner Auguste
Par devant la Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH)
Sur la situation des femmes en Haïti dans ce contexte de violence.
8 Mars 2023

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme

Je m'appelle Rosy Auguste Ducéna. Je milite en Haïti au sein du *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH).

Merci de nous fournir cette opportunité de vous démontrer jusqu'à quel point notre pays représente un environnement extrêmement dangereux pour nous, femmes et filles Haïtiennes.

Mesdames, Messieurs,

Aux vœux de l'article 1^{er} de la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme « *Tout être humain a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne* » Pourtant, sous le regard indifférent des autorités étatiques, nous femmes haïtiennes sommes battues, violées par nos conjoints. Nos filles subissent toutes sortes de sévices sexuels de la part de leurs enseignants, de la part de membres de famille ayant autorité sur elles ou par tout autre homme fréquentant la maison. Aucune protection ne nous est non plus accordée, à nous qui vivons avec une déficience sensorielle, physique ou mentale. En moyenne, 7 d'entre nous sont victimes par jour en Haïti, de violences basées sur le genre.

Dans les quartiers défavorisés, nous évoluons dans la négation de notre droit à un niveau de vie suffisant. Sans accès aux services sociaux de base, nous sommes vulnérabilisées par un Etat qui ne considère pas comme une obligation de réaliser nos droits à l'éducation, à la santé, à un logement décent et au travail.

Depuis 2018, ces quartiers sont le théâtre d'affrontements entre gangs armés qui, sous le couvert de luttes hégémoniques, défendent des intérêts politiques, électoralistes et économiques. Lors de ces affrontements, nous sommes assassinées au même titre que les hommes. De plus, nous sommes aussi victimes de viols collectifs.

- La Saline, novembre 2018, 11 d'entre nous ont été violées
- Cité Soleil, juillet 2020, 18 d'entre nous ont été violées
- Plaine du Cul-de-sac, avril 2022, 19 d'entre nous ont été violées dont 17 ont par la suite été exécutées
- Cité Soleil, juillet 2022, 53 d'entre nous ont été violées
- Village Nouailles, octobre 2022, 4 d'entre nous ont été violées
- Source Matelas, novembre 2022, 32 d'entre nous ont été violées.

Ces victimes ne sont pas exhaustives. Mais, chacune de leur histoire prouve que nos corps sont un véritable champ de bataille. Les chefs de gangs armés estiment comme leur prérogative, le droit de nous utiliser à leur guise parce que nous vivons dans leur fief, de telle sorte que lorsque nous sommes violées par les membres de gangs rivaux, il s'agit d'une défaite pour les premiers et d'une victoire pour les autres.

Lorsque nous sommes amenées à nous déplacer en raison de ces conflits armés, nous sommes poursuivies sur les places publiques où nous nous réfugions, pour encore et encore être violées. Nous sommes aussi violées sur les routes nationales, à même le bitume, au vu et au su de tous.

Nous nous retrouvons aussi parmi les 15 personnes enlevées chaque jour en moyenne en Haïti, pour être non seulement séquestrées contre rançon, mais aussi violées ou menacées d'être violées avec tellement de détails que souvent, nous vivons l'agression sans même encore la subir.

Mesdames, Messieurs,

Sur tout le territoire national, il n'existe qu'une seule prison pour femmes et filles. Dans les autres 18 prisons fonctionnelles du pays, la séparation des détenus-es ne se fait que par cellules. Conséquemment, nous restons accessibles aux hommes détenus qui nous invectivent, nous menacent de nous mettre la main dessus et nous violent à chaque mutinerie, à chaque tentative d'évasion et même à chaque évasion.

Ceci a été enregistré à 2 reprises à la prison civile des Gonaïves, un espace qui n'a de prison que le nom mais où 11 et 17 d'entre nous ont respectivement été violées en novembre 2019 et janvier 2023, avec la complicité passive des autorités affectées à la sécurité de cette prison.

Au 27 février 2023, 85.5 % d'entre nous, incarcérées, sont en attente de jugement contre 82.6 % des hommes et garçons en situation de détention préventive comme nous. Et, en violation de l'article 25 de la déclaration américaine des droits et devoirs de l'Homme qui précise que « *Tout individu a droit à un traitement humain au cours de sa détention* », nous n'avons pas de récréation, pas d'accès aux produits d'hygiène nécessaire ou aux soins médicaux en fonction de nos besoins. Nos cellules très peu éclairées, ne sont pas aérées. Nous sommes exposées aux maladies contagieuses comme la galle, la gratelle, la tuberculose et, pire que tout, nous passons jusqu'à 15 ans en prison, sans être jugées.

Mesdames, Messieurs,

Contrairement à l'article 3 de la *Convention de Belem do para* qui précise que « *La femme a le droit de vivre dans un climat libre de violence...* », l'horreur des femmes et des filles Haïtiennes est quotidienne.

Et, c'est parce qu'Haïti représente un espace extrêmement dangereux pour nous que, par devant vous aujourd'hui, nous sollicitons que vous recommandiez à l'Etat haïtien de tout mettre en œuvre en vue de :

- Renforcer les capacités de la police haïtienne, dans le but de réduire l'insécurité généralisée et de protéger les femmes et les filles ;
- Porter l'appareil judiciaire haïtien à enquêter sur les violations massives de droits humains perpétrées continuellement en Haïti ;
- Réduire la détention préventive illégale et arbitraire des femmes et des filles.

Nous en profitons pour solliciter de la commission une visite in loco en vue de prendre connaissance de la situation des Droits Humains en général et de celle des personnes privées de liberté en Haïti, en particulier.

Merci. Je reste disponible pour vos questions et remarques